

# L'exécution symbolique du Premier ministre Charles Michel: quand le discours émotionnel balaye la dénonciation des politiques gouvernementales

François Welter, historien au CARHOP asbl

## Chronique d'une mise à mort symbolique

Le 31 mai 2016, entre 7500 et 12000 manifestants issus des services publics se réunissent à Bruxelles en front commun syndical pour dénoncer les mesures gouvernementales et notamment les coupes budgétaires dans leur secteur. Dans le même temps, plusieurs rassemblements de dimensions plus réduites sont organisés dans différentes villes du pays. À Mons, le syndicat socialiste CGSP-ADMI organise un cortège, avec l'autorisation du bourgmestre socialiste Elio Di Rupo; 1500 personnes défilent dans la ville avec, à leur tête, un individu incarnant un prisonnier. Celui-ci porte un survêtement bleu, une cagoule noire, un drapeau flamand et une pancarte autour du cou, sur laquelle est représenté le Premier ministre Charles Michel, affublé d'un gros nez bleu et accompagné de la phrase « Je suis gamin de MRde ». Au côté du « prisonnier », un manifestant porte une pancarte représentant Louis Michel, celui-ci arborant le texte suivant: « Si j'avais utilisé durex vous ne seriez pas dans la merde ».

Arrivé sur la Grand-Place, le cortège organise un simulacre de procès et pend le prisonnier<sup>1</sup> sur un échafaud. Dans un discours, un syndicaliste dénonce le mépris et les humiliations du gouvernement à l'égard de la fonction publique, ainsi que les exils fiscaux. Il ponctue quelques-unes de ses interventions en interpellant le public: « Clémence au coupable? », l'assistance répondant par la négative. « L'exécution » est donc appliquée<sup>2</sup>.

### L'exécution d'effigie: une pratique pénale ancestrale

Sous l'Ancien Régime, au terme de plusieurs assignations vaines d'un accusé à son procès criminel, le jugement est prononcé par contumace. Malgré l'absence du « contumax », la peine est effectivement appliquée: une représentation de celui-ci et un exemplaire du jugement sont apposés près de l'échafaud; la Justice procède alors à la pendaison, à l'embrasement ou à la mise en pièces de l'effigie.

GREGOGNA, J., « Contumace », dans *Encyclopædia Universalis [en ligne]*, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/contumace/> (page consultée le 29 novembre 2016).

## Message politique versus message émotionnel ?

Le même jour, le Premier ministre est invité par le présentateur de RTL info de 19h à réagir à cette mise en scène. Sa réponse est la suivante: « Heureusement, j'ai le tempérament et le caractère pour relativiser, moi personnellement, ce genre de chose. Mais, j'ai aussi un fils de onze ans et j'espère qu'il ne verra pas ces images ». À la suite de quoi, il exprime son absence d'inquiétude face à la volonté présumée des syndicalistes « d'aller jusqu'à la chute du gouvernement s'il le faut », en défendant l'équipe gouvernementale et la légitimité démocratique: « Le débat démocratique, moi, je le respecte totalement; j'accepte les critiques qui sont émises. Mais je dis: retrouvons-nous autour d'une même table. Nous sommes dans le même bateau; nous avons tous, je pense, des raisons de nous battre pour donner un avenir, pour consolider le pays, pour consolider les services à la population. Mais, pour cela, il n'y a pas de secret: l'argent, il ne tombe pas du ciel. Pour financer les prisons, pour financer les infrastructures, pour financer les transports en commun, nous devons soutenir la création d'activités. Moi, je me bats pour que, dans quelques années, on ne soit pas dans une situation comme la Grèce l'a connue, comme le Portugal l'a connue à un moment donné. Je me bats pour qu'on puisse se dire dans quelques années: Heureusement, ils ont été courageux, ils ont fait face, ils ont continué à avancer dans le dialogue, je l'espère, ça a permis d'améliorer la situation »<sup>3</sup>.

1. La personne incarnant le Premier ministre durant le cortège est évidemment remplacée par un mannequin !

2. Des extraits de l'action menée par la CGSP sont disponibles sur le site internet de l'interrégionale de l'Ouest de la CGSP admi: CGSP Admi. Interrégionale de l'Ouest, *1500 fonctionnaires dans les rues de Mons*, <http://www.cgsp-admi-mons.be/>, consulté le 16 septembre 2016.

3. *Charles Michel découvre son mannequin « pendu » par des syndicalistes sur la Grand-Place de Mons: voici sa réaction*, 31 mai 2016, mis à jour le 1er juin 2016, <http://www.rtl.be/info/belgique/politique/charles-michel-decouvre-son-mannequin-pendu-par-des-syndicalistes-sur-la-grand-place-de-mons-voici-sa-reaction-822903.aspx>, consulté le 16 septembre 2016.



CARHOP, photographie de Julien Tondeur, action CSC Charleroi, 30 janvier 2015.

Face à ce simulacre d'exécution, deux éléments font aujourd'hui l'objet d'un débat public : d'une part, le choix des syndicats de s'en prendre autant à la personne du Premier ministre qu'à la politique du gouvernement ; d'autre part, la stratégie de Charles Michel d'y répondre en amorçant son argumentation par des éléments émotionnels.

Le message que véhiculent les manifestants doit être considéré dans sa globalité, c'est-à-dire tant dans sa teneur visuelle qu'orale. Or, l'une et l'autre touchent à des sphères tantôt identiques, tantôt différentes. Dans la mise en scène, le discours des syndicats est en lien direct avec l'exécution symbolique du Premier ministre, le syndicaliste interpellant la foule sur la clémence à accorder au condamné. Par ses propos, il dénonce explicitement les coupes budgétaires dans les services publics et donc la politique gouvernementale. Mais, dans le même temps, l'inscription « Je suis gamin de MRde », jouant sur la sonorité d'une expression populaire et peu élogieuse, et la représentation de Charles Michel portant l'écrêteau décrit précédemment relèvent plutôt de l'attaque personnelle. Que visent donc les manifestants ? L'action du gouvernement ou la personne du Premier ministre. Apparemment, les deux semblent ciblées. Mais, qu'en retient l'opinion publique ? Nous serions tentés de croire qu'elle perçoit surtout la seconde réalité.

L'attitude du journaliste qui interpelle le Premier ministre par rapport à cet évènement, la réponse de ce dernier, par la suite, la réaction ultérieure du bourgmestre –socialiste– de Mons incitent effectivement à concentrer le regard sur les attaques personnelles, plutôt que sur la dénonciation des mesures gouvernementales. D'abord, la question du journaliste interpelle le Premier ministre sur les attaques personnelles dont il fait l'objet. La réponse de Charles Michel s'oriente, de ce fait, prioritairement vers le champ émotionnel<sup>4</sup>. Enfin, invité à se positionner par rapport à cet évènement, le bourgmestre de Mons et président du premier parti d'opposition francophone au Parlement fédéral, condamne fermement le simulacre d'exécution. Dans un communiqué, Elio Di Rupo aurait considéré l'installation de la potence comme « un débordement qu'on ne peut pas accepter. Autant il est légitime de s'opposer aux idées et aux actes, autant il est inadmissible de toucher aux personnes. Ce qui s'est produit hier est un acte inacceptable d'atteinte à la personne et je le condamne »<sup>5</sup>. Sous l'angle de l'exercice de ses prérogatives maïorales, la dénonciation du débordement semble peu pertinente ; car, la police est bel et bien présente au rassemblement et ne semble pas déceler dans l'installation d'une potence une menace pour l'ordre public. Elle ne juge d'ailleurs pas utile d'en informer le bourgmestre lors du déroulement des évènements,

4. Il est vrai que le format d'un journal télévisé n'aide pas au développement d'une argumentation réfléchie et dotée d'éléments de réflexions, surtout lorsque l'invité doit réagir « à chaud » à un évènement.

5. D'après, BELGA, « Di Rupo condamne la mise en scène d'une pendaison de Charles Michel à Mons », dans *Le Vif/L'express*, 1<sup>er</sup> juin 2016, <http://www.levif.be/actualite/belgique/di-rupo-condamne-la-mise-en-scene-d-une-pendaison-de-charles-michel-a-mons/article-normal-507093.html> (page consultée le 6 octobre 2016).

ni de demander l'arrêt du « procès ». Sur le plan du maintien de l'ordre, il ne semble donc pas que le simulacre de pendaison puisse être qualifié de « débordement ». Dès lors, son discours se plaçant plutôt dans le champ personnel, Di Rupo se positionne surtout comme une figure de l'opposition exprimant une solidarité personnelle avec son homologue du MR. Même s'il faut reconnaître que ses déclarations parviennent à la connaissance de l'opinion publique par le filtre de la presse, le président du Parti socialiste met temporairement en sourdine le message véhiculé par la CGSP<sup>6</sup>, même s'il rappellera lors du conseil communal de la ville de Mons du 14 juin 2016 : « le malaise profond qui existe au sein d'une grande majorité de travailleurs. Et je pense que ça serait une grande erreur de ne pas comprendre les raisons de leur colère et surtout d'y apporter des réponses concrètes »<sup>7</sup>.

### **Exécuter symboliquement les dirigeants politiques : nouveau scandale ou pratique éprouvée ?**

Si nous devons la considérer comme une condamnation des mesures gouvernementales, l'exécution symbolique du Premier ministre serait-elle réellement scandaleuse ? Une approche historique incite à poser un regard modéré sur cet événement. Car, l'idée de châtier par les mots ou les images, et donc symboliquement, les gouvernants n'est pas neuve. Que ce soit pour dénoncer/illustrer les luttes entre personnalités politiques ou contester des mesures gouvernementales, les caricatures qui ont jalonné la presse belge ont, par exemple, souvent brutalisé ou exhibé symboliquement des dirigeants politiques, à l'instar d'un Léopold II fouetté par un ouvrier incarnant le suffrage universel ou Léo Tindemans – incarnant, sous les traits d'un pharaon, le nouveau chef du CVP – qui exhibe la tête de Wilfried Martens sur un sceptre<sup>8</sup>.

### **Le droit à l'insurrection contre le gouvernement et l'exécution de l'infracteur au contrat social**

Au cours de la Révolution française, la pensée des philosophes des Lumières, dont les idées de Jean-Jacques Rousseau, influence fortement la législation. Plusieurs Constitutions sont alors rédigées. Le 24 juin, la Convention dite « montagnarde » vote une Constitution qui fixe les traits importants d'un régime de démocratie politique, notamment en proclamant que la souveraineté réside dans le peuple. Outre les droits au travail, à l'assistance et à l'instruction, elle reconnaît le droit de résister à l'oppression et, surtout le droit à l'insurrection : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré et le plus indispensable des devoirs » (art. 35). Confrontée à d'importants troubles dans différentes régions de France et à la menace de puissances étrangères, l'assemblée reporte l'application de la Constitution à la restauration de la paix. Le texte n'entrera finalement jamais en vigueur en l'état.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est également un des nombreux moments de l'Histoire durant lequel le débat sur la légitimité de la peine de mort divise les philosophes. Jean-Jacques Rousseau reste un partisan de cette sanction, comme l'expression de la puissance absolue du souverain que ne limite que la loi formulée selon la volonté générale. Selon Rousseau, le « traité social » associe des contractants dans un État social ; et, toute attaque à cet État social en fait de l'auteur un infracteur, menace cet État et place le délinquant en marge de cet État. La peine de mort devient alors une sanction politique protégeant la citoyenneté dans la cité des lois ; elle reste un droit naturel des sociétés contre les ennemis qui en menacent les fondements ou qui ne peuvent être conservés sans danger. Déplacées dans un registre symbolique, ces considérations offrent une riposte, parmi d'autres, aux attaques du néolibéralisme contre des services publics qui devraient œuvrer au bien commun et à la justice sociale ; elles légitiment aussi la peine assénée par les syndicalistes à l'effigie du Premier ministre.

BIARD, M., DUPUY, P., *La Révolution française. Dynamiques, influences, débats. 1787-1804*, Paris : Armand Colin, 2004 (Collection U - Histoire), p. 84 et 90 ; SOBOUL, A., *La Révolution française*, Paris : Gallimard (Collection TEL, 88), p. 183 et 299 ; PORRET, M., « Maintenir mais modérer la mort comme peine au temps des Lumières », dans CHAUVAUD, Fr. (dir.), *Le droit de punir du siècle des Lumières à nos jours*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, [2012] (Collection « Histoire », série « Justice et déviance »), p. 35-36 ; CADELLI, M., « Le néolibéralisme est un fascisme », dans *Le Soir*, <http://www.lesoir.be/1137303/article/debats/cartes-blanches/2016-03-01/neoliberalisme-est-un-fascisme>, 3 mars 2016 (page consultée le 25 novembre 2016).

6. Une seconde polémique naîtra d'ailleurs de la réaction du bourgmestre, puisque le secrétaire régional de la CGSP Admi Hainaut occidental affirmera que le bourgmestre est parfaitement informé de la mise en scène qui sera organisée au cours du rassemblement, ce qu'Elio Di Rupo réfutera, documenté à l'appui, devant le conseil communal de la ville de Mons du 14 juin 2016. Voir : VILLE DE MONS, *Procès-verbal du conseil communal de la ville de Mons du 14 juin 2016*, p. 1831, <http://www.mons.be/ma-ville/vie-politique/conseil-communal/proces-verbaux/2016/pv-14-juin-2016.pdf> (page consultée le 6 octobre 2016) ; « Fausse pendaison de Charles Michel à Mons : « Elio Di Rupo est hypocrite et menteur », dans *La Libre Belgique*, 5 juin 2016, <http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/fausse-pendaison-de-charles-michel-a-mons-elio-di-rupo-est-hypocrite-et-menteur-5754266c35708ea2d62ef9b1> (page consultée le 6 octobre 2016).

7. VILLE DE MONS, *Procès-verbal du conseil communal de la ville de Mons du 14 juin 2016*, p. 1831, <http://www.mons.be/ma-ville/vie-politique/conseil-communal/proces-verbaux/2016/pv-14-juin-2016.pdf> (page consultée le 6 octobre 2016).

8. *La Belgique dans la caricature politique. 1830-1980. Exposition organisée par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite à l'occasion d'Europalia 80-Belgique 150, 26 septembre-31 octobre 1980*, Bruxelles, 1980, p. 73 et 105.



Dans une autre caricature, publiée dans le journal *Pourquoi pas?* du 25 octobre 1979, le même Tindemans est en passe de poignarder Martens<sup>9</sup>. Plus loin dans le temps, certaines représentations peu flatteuses sont même associées systématiquement à des figures du pouvoir; et, le sort qui leur est infligé est parfois très funeste. L'exemple le plus célèbre est évidemment Louis XVI, affublé régulièrement d'un corps de cochon et qui apparaît dans la conscience révolutionnaire comme un animal vil qu'il faut mettre à mort, comme le montre une gravure de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

Des mouvements sociaux plus contemporains utilisent également la voie de la brutalité symbolique pour contester des politiques gouvernementales, voire la légitimité du pouvoir en place. Au cours des manifestations et des émeutes de 1968, qui associent étudiants et travailleurs et ébranlent l'Etat français, quelques-unes parmi les centaines d'affiches publiées visent directement le général De Gaulle, en tant que chef de l'Etat. L'une ou l'autre exprime une attitude agressive envers ce dirigeant, telle que la publication intitulée « Le poing de non-retour » où figure une main fermée en mouvement vers le visage du général<sup>11</sup>. Quinze ans plus tard, en Belgique, les mesures d'austérité du gouvernement Martens-Gol cristallisent le mécontentement d'un grand nombre de travailleurs. Des calicots sont arborés lors des grèves et des manifestations, dont certains véhiculent des messages qui ne souffrent d'aucune ambivalence, tels que « Martens-Gol-Nothomb au poteau ».



Action des agents communaux de Fléron contre le gouvernement Martens-Gol, 22 septembre 1983. *La Cité*, dossier grèves contre Martens-Gol. 1982-1985, photo Robyns, Action des agents communaux de Fléron, 22 septembre 1983 (@ Province de Liège-Musée de la Vie wallonne).

Si nous ne pouvons pas présumer des réactions de l'époque face à ces différents événements, il est un fait que la violence symbolique se perpétue comme moyen de dénonciation. Et, en réaction à celle-ci, les années 2010 semblent se caractériser par une posture morale outrée des personnalités politiques qui, dans le même temps, dissimule les implications sociales douloureuses des décisions gouvernementales. En 2014, lors des fêtes de Wallonie, les jeunes CSC installent un stand invitant les passants à « massacrer » les effigies de quelques négociateurs de la future coalition suédoise. Plus que l'évènement en tant que tel, l'affiche qui est apposée au stand suscite un tollé: elle parodie le film « Massacre à la tronçonneuse », en remplaçant la tête du tueur four de l'œuvre originale par la figure de Charles Michel. Des élus et certains médias dénoncent cette assimilation comme une incitation à la haine. La CSC s'en défend<sup>12</sup>; mais, les discours publics oublient que la brutalité symbolique et les comparaisons peu avantageuses sont des outils de contestation depuis longtemps et sont à la mesure du ressenti de travailleurs de plus en plus opprimés par les coupes budgétaires et la détérioration de leur bien-être.

9. *Idem*, p. 116.

10. DUPRAT, A., *Les rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, 2002, p. 227-232.

11. GASQUET, V., *Les 500 affiches de mai 68*, s.l., 1978, p. 29.

12. DUMONT, M., *La CSC « massacre » la Suédoise et réfute le dérapage*, dans *Vers l'Avenir*, 22 septembre 2014, [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140922\\_00532198](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140922_00532198) (page consultée le 6 octobre 2016).

## Conclusion

Face à l'exécution symbolique totalement assumée par la CGSP – la vidéo du cortège et du simulacre est toujours en ligne sur le site de la CGSP Admi – les réactions passionnelles se multiplient<sup>13</sup> et placent un écran de fumée sur le message que les organisations syndicales souhaitent transmettre : le refus des mesures d'austérité, l'opposition à la chasse aux chômeurs – initiée sous le gouvernement Di Rupo –, le constat d'une absence de lutte contre la fraude fiscale, etc. Certes, les syndicats fustigent-ils clairement certaines personnalités ; mais celles-ci sont visées dans la mesure où elles incarnent des décisions gouvernementales contestables.

Il reste que les images et les discours utilisés pour formaliser cette contestation ne peuvent « tirer » tout azimut, sous peine de brouiller le message et de s'exposer à des critiques qui balayeraient sa légitimité. Dans le cas du rassemblement de Mons, le simulacre d'exécution, en relation étroite avec le discours déclamé, n'est en soi pas si choquant, dès lors qu'il dénonce à travers la figure du Premier ministre une politique libérale violente à l'égard des travailleurs, que d'aucuns qualifient même de fascisme<sup>14</sup>. L'image de Louis Michel avec le slogan « Si j'avais utilisé durex vous ne seriez pas dans la merde » paraît en revanche axé sur la personne de Charles Michel et quitte *de facto* le champ de la contestation des mesures gouvernementales.

Appelé à réagir, le Premier ministre ne s'en prive d'ailleurs pas, en orientant sa réponse dans le champ de l'émotionnel, sans apporter une réponse étayée aux organisations syndicales, du moins en public. A court terme, cette stratégie s'avère d'ailleurs payante. La polémique et les positions de la presse, des lecteurs-auditeurs-télespectateurs de celle-ci, du bourgmestre de Mons et, en réaction, du secrétaire régional de la CGSP Admi Hainaut Ouest prennent le pas sur le message que tentent de transmettre les syndicats. Et, tous taisent que, de tout temps, les actions politiques sont menées par des femmes et des hommes, qui les incarnent et doivent donc les assumer au regard des contestations.



CARHOP, photographie de Julien Tondeur, manifestation nationale du 6 novembre 2014 à Bruxelles..

13. Et, nous n'avons pas parlé des nombreuses réactions aux articles de presse ; les injures et les raccourcis à l'égard des revendications syndicales ont la part belle, au regard des arguments étayés et réfléchis.

14. Dans une carte blanche publiée dans le journal *Le Soir*, le 3 mars 2016, la présidente de l'association syndicale des magistrats, Manuela Cadelli, n'hésite d'ailleurs pas à taxer le néolibéralisme de fascisme, dénonçant notamment l'assujettissement de l'Etat, et donc des services publics, à l'économie et à la finance. Voir : CADELLI, M., « Le néolibéralisme est un fascisme », dans *Le Soir*, <http://www.lesoir.be/1137303/article/debats/cartes-blanches/2016-03-01/neoliberalisme-est-un-fascisme>, 3 mars 2016 (page consultée le 25 novembre 2016).